Fiche de données de sécurité
Hempel's Pro Tiecoat 49209 Base

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :	Hempel's Pro Tiecoat 49209 Base
Identité du produit :	4920925150, 0013B091
Type de produit :	peinture époxy (base pour produit multi-composants)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi :	Navires et chantiers navals
Mélange prêt à l'emploi :	49200 = 49209 7 Vol. / 98191 1 Vol.
Utilisations identifiées :	Applications industrielles, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations relatives a la societe :

Hempel (France) S.A.S.
5 rue Jean Monnet
60000 Beauvais, France
Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90
hempel@hempel.com

Date d'édition : 18 Mars 2024

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)

+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)
Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité (premiers secours).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention : Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ingrédients dangereux : produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]
1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]		Type
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	≥10 - ≤14	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	≥5 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (gaz)] = 5000 ppm	[1] [2]
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Index: 603-074-00-8	≥5 - ≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥1 - ≤3.6	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1] [2]
dioxyde de titane	REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Index: 022-006-00-2	≥3 - ≤5	Carc. 2, H351 (inhalation)	-	[1] [*]
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	≥1 - ≤3	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304	ETA [inhalation (gaz)] = 4500 ppm	[1] [2]
butan-1-ol	REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Index: 603-004-00-6	≤1.7	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	ETA [oral] = 790 mg/kg	[1]
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	REACH #: 01-2119485289-22 CE: 271-846-8 CAS: 68609-97-2 Index: 603-103-00-4	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	-	[1]
1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle) benzene	REACH #: 01-0000016979-49 CE: 423-300-7	<1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413	-	[1]
4-méthylpentan-2-one	REACH #: 01-2119473980-30 CE: 203-550-1 CAS: 108-10-1 Index: 606-004-00-4	<1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 EUH066	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[*] La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges mis sur le marché sous la forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane ayant un diamètre ≤ 10 µm qui ne sont pas liés dans une matrice.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités :	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).
Contact avec les yeux :	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Contact avec la peau :	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Ingestion :	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la bouche ou la gorge.
Protection des sauveteurs :	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau :	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation :	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion :	Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :	Recommandé: mousse antialcool, CO_2, poudre, eau atomisée. Ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers dus à la substance ou au mélange :	Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux :	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentration d'inflammation ou d'explosivité de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations en vapeurs supérieures à celles des limites d'expositions. Les produits doivent être utilisés seulement dans des zones où toutes flammes et autres sources d'ignition ont été exclues. L'equipement électrique doit être aux normes de protection appropriés. Pour évacuer l'électricité statique pendant le transfert, les futs doivent être mis à terre et connectés au récipient de réception par un cable conducteur. Aucun outils produisant des étincelles ne doit être utilisé. Contient des composés époxydiques. Évitez si possible tout contact de la peau avec ce produit car celui ci contient des résines époxyde et amine. ces résines peuvent causer des réactions allergiques.
Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du recipient d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétate de n-butyle	**Ministère du travail (France, 10/2022).** VME: 50 ppm 8 heures. VME: 241 mg/m³ 8 heures. VLE: 150 ppm 15 minutes. VLE: 723 mg/m³ 15 minutes.
xylène	**Ministère du travail (France, 10/2022). [xylènes, isomères mixtes, purs]** **Absorbé par la peau.** VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 221 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	**Ministère du travail (France, 10/2022). [hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)]** VME: 1000 mg/m³ 8 heures. Forme: vapeur VLE: 1500 mg/m³ 15 minutes. Forme: vapeur
éthylbenzène	**Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau.** VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VME: 88.4 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME: 20 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
butan-1-ol	**Ministère du travail (France, 10/2022).** VLE: 50 ppm 15 minutes. VLE: 150 mg/m³ 15 minutes.
4-méthylpentan-2-one	**Ministère du travail (France, 10/2022).** VME: 20 ppm 8 heures. VME: 83 mg/m³ 8 heures. VLE: 208 mg/m³ 15 minutes. VLE: 50 ppm 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acétate de n-butyle	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
xylène	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	212 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.25 mg/m³	Opérateurs	Systémique
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	DNEL	Long terme Voie cutanée	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	150 mg/m³	Opérateurs	Systémique
éthylbenzène	DNEL	Long terme Voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy) méthyle]	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
4-méthylpentan-2-one	DNEL	Long terme Inhalation	83 mg/m³	Opérateurs	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Voie cutanée	11.8 mg/m³	Opérateurs	Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétate de n-butyle	Eau douce	0.18 mg/l	-
	Marin	0.018 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg	-
	Sol	0.0903 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l	-
xylène	Eau douce	0.327 mg/l	-
	Eau de mer	0.327 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg	-
	Sol	2.31 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6.68 mg/l	-
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Eau douce	0.006 mg/l	-
	Marin	0.0006 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0996 mg/l	-
	Sol	0.196 mg/l	-
éthylbenzène	Eau douce	0.1 mg/l	-
	Eau de mer	0.01 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9.6 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	13.7 mg/kg	-
	Sol	2.68 mg/kg	-
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy) méthyle]	Eau douce	0.106 mg/l	-
	Eau de mer	0.011 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	307.16 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	30.72 mg/kg dwt	-
	Sol	1.234 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Mesures de protection individuelle

Généralités : Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier / combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une protection occulaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection occulaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.

Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, alcool polyvinylique (PVA), Viton®
À porter éventuellement: caoutchouc nitrile (>0.3 mm), caoutchouc butyle (>0.5 mm)
Exposition de courte durée: caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), chlorure de polyvinyle (PVC)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle :	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Protection respiratoire :	Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide.
Couleur :	Brun.
Odeur :	Semblable au solvant
pH :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point de fusion/point de congélation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'éclair :	Vase clos: 30°C (86°F)
Taux d'évaporation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Inflammabilité :	Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur. Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : matières oxydantes.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) :	0.8 - 11.3 vol %
Pression de vapeur :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Densité de vapeur :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Densité relative :	1.4 g/cm³
Coefficient de partage (Log Koe) :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Température d'auto-inflammabilité :	Plus basse valeur connue: 280 - 470°C (536 - 878°F) (Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère).
Température de décomposition :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Viscosité :	Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de nature du produit.
Propriétés explosives :	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
Propriétés comburantes :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids :	Moyenne pondérée: 30 %
Eau % en poids :	Moyenne pondérée: 0 %
Teneur en COV :	418.2 g/l
Teneur en COV, Mélange prêt à l'emploi :	396.4 g/l
Teneur en COT :	Moyenne pondérée: 322 g/l
Solvant Gaz :	Moyenne pondérée: 0.093 m³/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes,
évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.
Produits contenant des epoxys et amines pouvant causer problèmes cutanés comme des allergies ou de l'eczéma. Ces allergies peuvent apparaître après une courte période d'exposition.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>14112 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10768 mg/kg	-
xylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	6350 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>4200 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3523 mg/kg	-
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	DL50 Voie cutanée	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	6193 mg/m³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3160 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3492 mg/kg	-
dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>6.8 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
éthylbenzène	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3500 mg/kg	-
butan-1-ol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	24000 mg/m³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	790 mg/kg	-
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	DL50 Voie cutanée	Rat	>4500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5 mg/m³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
4-méthylpentan-2-one	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	11 mg/l	4 heures
	DL Voie cutanée	Lapin	>3 g/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
Hempel's Pro Tiecoat 49209 Base	60076.9	12830.9	47462	623	
acétate de n-butyle	10768				
xylène	3523	1100	5000		
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	3492	3160			
éthylbenzène	3500		4500	11	
butan-1-ol	790	3400		24	
4-méthylpentan-2-one				11	

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition
acétate de n-butyle	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Respiratoire - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams
xylène	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams
	Peau - Irritant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters
	Respiratoire - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-
dioxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent
éthylbenzène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Respiratoire - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams
butan-1-ol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-
4-méthylpentan-2-one	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	peau	cobaye	Sensibilisant
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	peau	cobaye	Sensibilisant

Effets mutagènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets tératogènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle	Catégorie 3		Effets narcotiques
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques
butan-1-ol	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques
4-méthylpentan-2-one	Catégorie 3		Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation : Contient produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle], 1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene. Peut produire une réaction allergique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Voir Section 15 pour plus de détails.

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acétate de n-butyle	Aiguë CE50 648 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 44 mg/l	Daphnie	48 heures
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	Aiguë CE50 >11 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 1.8 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 2 mg/l	Poisson	96 heures
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	Aiguë CE50 2.6 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata (green algae)	96 heures
	Aiguë CE50 3.2 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 9.22 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss (rainbow trout)	96 heures
dioxyde de titane	Aiguë CL50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Chronique NOEC <1000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
butan-1-ol	Aiguë CE50 1328 mg/l	Daphnie	96 heures
	Aiguë CL50 1.376 mg/l	Poisson	96 heures
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	Aiguë CI50 843.75 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 5000 mg/l	Poisson	96 heures
1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene	Aiguë CL50 >100 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
4-méthylpentan-2-one	Chronique NOEC 7800 - 39000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	33 jours

12.2 Persistance et dégradabilité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acétate de n-butyle	-	90 % - Facilement - 28 jours	-	-
	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	80 % - Facilement - 5 jours	-	-
xylène	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	90 - 98 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	>60 % - Facilement - 28 jours	-	-
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	OECD 302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/ EMPA	12 % - Non facilement - 28 jours	-	-
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	78 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	>70 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	>60 % - Facilement - 28 jours	-	-
éthylbenzène	-	>70 % - Facilement - 28 jours	-	-
butan-1-ol	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	92 % - 20 jours	-	-
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	-	87 % - Facilement - 28 jours	-	-
1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene	-	5 % - 28 jours	-	-
4-méthylpentan-2-one	-	84 % - 14 jours	100 mg/l	-

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acétate de n-butyle	-	-	Facilement
xylène	-	-	Facilement
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	-	-	Non facilement
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
butan-1-ol	-	-	Facilement
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	-	-	Facilement
1,3-bis(12-hydroxyocta-decanamide-N-mathyle)benzene	-	-	Non facilement
4-méthylpentan-2-one	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	2.3	3.1	faible
xylène	3.12	8.1 - 25.9	faible
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	2.64 - 3.78	31	faible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	-	10 - 2500	élevée
éthylbenzène	3.6	-	faible
butan-1-ol	1	3.16	faible
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	3.77	160 - 263	faible
4-méthylpentan-2-one	1.31	2	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Mobilité : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.							

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Voir Section 15 pour plus de détails.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Récipients vides: Reconditionner ou élininer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11*

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport peut être fait selon le législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 GE*	14.5 Env*	Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN1263	PEINTURE	3	III	Non.	**Code tunnel** (D/E)
Classe IMDG	UN1263	PAINT	3	III	No.	**Emergency schedules** F-E, S-E
Classe IATA	UN1263	PAINT	3	III	No.	-

GE* : Groupe d'emballage
Env.* : Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Catégorie Seveso Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie Seveso
P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :	xylène	RG 4bis
	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	51
	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	RG 84
	dioxyde de titane	RG 25
	éthylbenzène	RG 84
	butan-1-ol	RG 84
	4-méthylpentan-2-one	RG 84
Références :	Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.	

Réglementations nationales Non-GHS

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Notes
Limites d'exposition professionnelle - France	dioxyde de titane	titane (dioxyde de) en Ti; dioxyde de titane	Carc. C2	-
Limites d'exposition professionnelle - France	4-méthylpentan-2-one	méthylisobutylcétone; 4-méthyl-2-pentanone	Carc. C2	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
DNEL = Dose dérivée sans effet
PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

RUBRIQUE 16: Autres informations

STOT SE 3	RÉPÉTÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES	D'après les données d'essai
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE	Méthode de calcul
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Méthode de calcul

Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.
Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les règlementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environmentale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.